

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD644

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 3, après le mot :

« public, »

insérer les mots :

« la durée de ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la première occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.